

Pour l'augmentation immédiate de 10 % du point d'indice et le rattrapage des pertes accumulées depuis 13 ans

Cat. A adm.
Janvier 2023

Évolution des prix depuis le 01/07/2010 : **15,50 %** (hors tabac) - Évolution du point d'indice depuis le 01/07/2010 : **4,75 %**

Perte de pouvoir d'achat depuis le 1^{er} juillet 2010

ATTACHÉS des ADMINISTRATIONS de l'ÉTAT - Janvier 2023



	valeur mensuelle du point d'indice	Valeur mensuelle du point s'il avait suivi l'inflation	AAE Attaché d'administration des adm. de l'État	AAP Attaché d'administration Principal	AAHC Attaché d'administration Hors Classe
échelon de fin de grade			11 ^e échelon	10 ^e échelon	Échelon spécial
indice brut			821	1016	HEA3
indice majoré			673	821	972
salaire indiciaire brut	4,85		3 264 €	3 982 €	4 714 €
salaire indiciaire brut s'il avait suivi l'inflation		5,60	3 769 €	4 598 €	5 443 €
Perte mensuelle			- 505 €	- 616 €	- 729 €

Valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2010 : 4,6303 €

Valeur du point d'indice depuis le 1^{er} juillet 2022 : 4,8500 €

<https://equipementcgt.fr>